

VARIATIONS GUESDISTES...

4ème partie: CONTRE L'ÉTAT.

Un point sur lequel on suppose que les *guesdistes* n'ont pas dû varier est leur opinion sur l'Etat. On imagine facilement ces Socialistes de caserne, limitant toute vie au fonctionnement de multiples rouages gouvernementaux.

Eh bien, non! Ici encore, ils ont varié du tout au tout. Ecoutez Gabriel Deville, condamnant l'Etat (1):

«L'Etat n'est pas, «l'ensemble des services publics déjà constitués», c'est-à-dire quelque chose qui n'a besoin que de corrections par ci, d'adjonctions par là.

Il n'y a pas à perfectionner, mais à supprimer l'Etat, qui n'est que l'organisation de la classe exploitante pour garantir son exploitation et maintenir dans la soumission ses exploités. Or, c'est un mauvais système pour détruire quelque chose que de commencer par le fortifier. Et ce serait augmenter la force de résistance de l'Etat que de favoriser l'accaparement par lui des moyens de production, c'est-à-dire de domination. Ne voyons-nous pas les ouvriers des industries d'Etat courbés, comparativement aux autres, sous un joug plus pénible à secouer?

Tandis qu'elle serait, de la sorte, préjudiciable, aux ouvriers, la transformation en services publics, par les rachats auxquels elle donnerait lieu, serait une source nouvelle de tripotages financiers et bénéficierait aux capitalistes.

D'autre part, cette transformation ne faciliterait en rien la tâche du socialisme. Il ne sera pas plus difficile de s'emparer de la Banque de France ou des chemins de fer que des postes et télégraphes: la prise de possession des grands organismes de production appartenant à des sociétés de capitalistes, sera aussi aisée que s'ils appartenait à l'Etat».

Deville n'est pas seul à avoir pourfendu l'Etat; dans un *Catéchisme socialiste* édité à Bruxelles en 1878, par Kistemaekers, Guesde à condamné l'Etat, de façon on ne peut plus catégorique; sauf le mot, c'est de l'Anarchie. Voici textuellement ce chapitre, le neuvième du fameux catéchisme:

D: Qu'est-ce que l'Etat?

R: L'Etat, qui a pour fonction essentielle, constitutive, de régler les rapports des membres du corps social et d'assurer ainsi l'ordre dans la Société, est l'organe de la loi.

D: Comment l'Etat s'acquitte-t-il de sa fonction ou par qui est faite la loi?

R: Par un seul homme, prêtre ou roi, dont la volonté, le bon plaisir sont souverains, dans l'Etat théocratique ou monarchique; par une minorité également souveraine, dans l'Etat oligarchique ou aristocratique, et par une minorité encore, dans l'Etat démocratique, où cependant la loi est censée faite par tous. Dans tous les pays dits de suffrage universel, en effet, ce n'est jamais que la majorité de la population mâle au-dessus d'un certain âge, c'est-à-dire une infime minorité du corps social, qui fait prévaloir sa volonté sous le nom de loi, soit directement, soit, le plus souvent, indirectement, par voie de mandataires.

D: D'où il suit que dans l'Etat le plus démocratique, la loi faite par quelques-uns ne représente toujours que la volonté, le bon plaisir de ces quelques-uns ?

R: Oui, et ce qui en résulte encore, c'est que les rapports de tous ainsi réglés par quelques-uns le

(1) Aperçu sur le Socialisme, dans *le Capital*, pages 16 et 17.

sont nécessairement à l'avantage de ces quelques-uns et au détriment de tout ce qui n'est pas eux.

D: Ne saurait-il en être autrement, ne serait-il pas possible de perfectionner l'organe législatif ou l'Etat, de telle sorte que la loi, réellement œuvre de tous, représente la volonté et sauvegarde les intérêts de tous?

R: Non, car en admettant que le suffrage put être étendu à tous, sans exception de sexe ni d'âge - ce qui constitue une première impossibilité - et en supposant, d'autre part, que l'universalité des membres du corps social fut appelée à régler par un vote direct les rapports qui devront exister entre eux, la loi qui sortirait des urnes serait toujours l'œuvre de la majorité des votants et ne représenterait jamais que la volonté, le bon plaisir de cette majorité, dont les intérêts seuls seraient sauvegardés.

D: En tant que facteur législatif, l'Etat, sous toutes ses formes, est donc fatalement oppressif d'une fraction du corps social?

R: Si, la seule loi que puisse donner l'Etat est nécessairement oppressive de la majorité ou de la minorité; et c'est ce qu'à défaut de raisonnement suffiraient à établir expérimentalement la fonction additionnelle et l'organe complémentaire dont l'Etat législateur a partout et toujours dû se compliquer.

Partout et toujours, en effet, au règlement des rapports entre les membres du corps social ou à la fabrication de la loi, qui était sa fonction normale, l'Etat a dû ajouter le maintien de ces rapports tels qu'il les avait réglés ou l'observation, l'exécution de la loi; partout et toujours, d'organe législatif il a dû se transformer en organe exécutif, sous la forme administration, magistrature, police, armée, etc... Et cette fonction nouvelle a dû être de plus en plus considérée comme la principale, et cet organe nouveau a du devenir de plus en plus prépondérant, au point de constituer aujourd'hui à peu près tout l'Etat.

Or, pourquoi cette sortie de l'Etat hors de ses limites naturelles? Pourquoi l'ordre demandé de plus en plus à l'oreille et à la poigne du mouchard, à la complaisance et à la sévérité du juge, à la baïonnette passive du soldat, etc..., si les rapports des membres du corps social avaient été, avaient pu être réglés dans l'égal intérêt de tous, si la loi donnée par l'Etat ne lésait, pouvait ne léser personne?

D: L'Etat, convaincu par sa constitution même de ne pouvoir donner qu'une loi arbitraire, partielle, violatrice des droits et des intérêts de ceux-ci ou de ceux-là, ou, ce qui revient au même, d'être incapable de donner la loi sociale, doit donc être détruit?

R: Sans aucun doute. Instrument de règne d'un homme ou d'une classe sur les autres hommes ou les autres classes, il ne saurait échapper aux coups de ceux qui poursuivent l'égalité sociale.

D: Mais peut-il l'être? Est-il possible, en d'autres termes, de concevoir, d'obtenir une société sans Etat?

R: Assurément. Il suffit pour cela que la Société soit organisée ou réorganisée de telle sorte que chacun des êtres qui la composent soit également avantagé et ait par suite un égal intérêt à sa conservation. L'Etat devient alors inutile; l'ordre qu'il a pour unique mission de maintenir et qu'il ne maintient qu'artificiellement et incomplètement, à un prix de sang et d'argent de plus en plus énorme, résultant naturellement, nécessairement, de l'égal satisfaction des besoins de tous.

D: Si fondée sur l'égal intérêt de chacun de ses membres que soit la société de demain, elle se trouvera cependant comme la société d'aujourd'hui, en face de voies ferrées et de routes à créer ou à entretenir, de ports et de phares à établir et à améliorer, et de quantité d'autres services dits publics parce qu'ils ont pour but direct ou indirect l'intérêt de tous et qu'ils sont exécutés avec le concours direct ou indirect de tous, dont l'Etat est actuellement chargé?

R: Qui le nie? Mais ces services ou travaux publics dont l'Etat s'est emparé par endroit dans un but de domination et d'exploitation - ce qui a fait dire à quelques socialistes que l'Etat n'était pas à détruire, mais à conquérir et à réformer - lui sont absolument étrangers. Et, la preuve en est que les uns, comme les chemins de fer et les mines, - dans les pays où l'Etat s'est occupé des mines et des chemins de fer - ne sont restés qu'un moment entre ses mains d'où ils sont passés à des compagnies particulières; d'autres, comme les postes et les télégraphes, qu'il administre lui-même, ont été par lui détournés de leur but, et de moyens de communication qu'ils auraient dû être, sont devenus entre ses mains des moyens de suspendre, d'entraver les communications entre les membres du corps social.

Les divers services publics dans la Société de demain pourront être exécutés selon leur nature par l'universalité des membres de ces groupes producteurs ou par les délégués temporaires d'une partie ou de la totalité de ces groupes, sans donner lieu à aucun Etat, c'est-à-dire à aucune distinction des membres du corps social en gouvernants et gouvernés, en légiférants et en légiférés, en administrateurs et en administrés. A moins que par ce vieux terme de l'Etat, qui a partout et toujours signifié l'organisation de l'autorité de l'homme sur l'homme, on ne tienne à désigner une chose essentiellement nouvelle, l'organisation de la conservation et du développement de l'homme par l'homme. Mais - c'est aux socialistes réformateurs de l'Etat que je le demande, - est-il, je ne dis pas nécessaire, mais prudent

de confondre sous une même dénomination des buts aussi différents que la liberté, le bien-être de tous et l'exploitation du plus grand nombre par quelques-uns, poursuivis par des moyens aussi différents que le libre concours des volontés et des bras et la coercition en tout et pour tout? N'est-ce pas prêter inutilement le flanc à nos adversaires, pour qui le socialisme ne poursuit pas l'émancipation de l'être humain dans la personne de chacun des membres de la collectivité, mais la conquête du pouvoir au profit d'une minorité ou d'une majorité d'ambitieux, jaloux de dominer, de régner, d'exploiter à leur tour?».

Qui reconnaîtrait dans ce Guesde si formellement anti-étatiste, le député de Roubaix, farouche réquisitionneur?

C'est pourtant le même homme, - dont le langage a évolué avec la situation.

Guesde nous apprend d'abord que, même dans l'Etat démocratique où la loi est censée faite par tous, elle n'est - et ne peut être que l'expression d'une minorité oppressive. Il ajoute que le suffrage universel n'est pas universel et, - pour se trouver tout à fait d'accord avec nous, - il assure qu'en admettant qu'on pût voter directement les lois (ce qui est un dada auquel, sous le nom de législation directe, se sont dernièrement raccrochés les *blanquistes* et quelques *allemanistes*) il y aurait encore duperie car, en mettant les choses au mieux, la majorité opprimerait la minorité.

Donc, l'Etat est à détruire. Et Guesde affirme qu'il est possible de concevoir et d'obtenir une société sans Etat: *Il suffit que chacun soit également avantage et ait par conséquent un égal intérêt à la conservation de la société.*

C'est là de l'anarchisme, - tout ce qu'il y a de plus pur!

Bien mieux, rétorquant, par avance, les sophismes du Guesde de 1896, le Guesde de 1878 parle de ce que l'on est convenu de dénommer «*services ou travaux publics*». Il explique que ces services qui ont fait dire à quelques socialistes à courte vue qu'il fallait conserver et améliorer l'Etat, lui sont tout à fait étrangers. Quand, par malheur, l'Etat s'empare des chemins de fer, du service des postes, etc..., ce n'est pas pour améliorer ces services, mais, au contraire, les stériliser et les détourner de leur but.

Puis, avec une largeur de vue dont il n'y a qu'à le féliciter, le Guesde de 1878 explique que tous ces «*services publics*» seront exécutés, dans la société sans Etat, par les membres des groupes producteurs, sans donner lieu à aucune distinction en gouvernants et gouvernés.

Dans sa conclusion, notre catéchiseur, en quelques lignes formelles, condamne l'attitude des Socialistes réformateurs de l'Etat: il leur démontre qu'il est imprudent de confondre sous un même vocable la société de demain où il n'y aura ni exploités ni exploités, ni gouvernants ni gouvernés, ni administrateurs ni administrés, avec la Société actuelle.

Le mot Etat, dit-il, indique la conquête du pouvoir au profit d'une minorité ou d'une majorité d'ambitieux, - il ne peut avoir d'autre signification, - aussi est-il à mettre au rebut par les vrais socialistes.

Les anarchistes que le Guesde de 1896 anathématise ne parlent pas autrement.

Il n'en est plus de même de lui! Dans un grand discours, à la Chambre, le 25 juin, il a esquissé le fonctionnement d'une société *guesdiste*. Le tableau n'a rien d'enchanté: il légitime toutes les critiques que les anarchistes formulent contre le socialisme autoritaire.

Il n'est naturellement plus question de supprimer l'Etat, - à peine songe-t-on à le réformer!

Guesde a expliqué que, dans la société collectiviste, si, à bien des points de vue, l'antagonisme des intérêts est relégué aux vieilles lunes, il ne sera pourtant pas extirpé radicalement: la loi de l'offre et de la demande y fonctionnera quand même, seulement, au lieu de s'appliquer au tarif des salaires, elle s'appliquera aux côtés agréables ou non du travail.

Ce qui signifie que nous n'en aurons pas encore fini avec les luttes de classe: derrière le *Quatrième Etat* triomphant se dressera un *Cinquième Etat*, pouilleux, mal bâti, misérable.

Les forts, les intelligents, les bougres marioles, tiendront alors le haut du pavé: les fonctions gouvernementales, les professions baptisées aujourd'hui «*libérales*» seront le lot de l'aristocratie ouvrière.

Et la muflerie qu'étaient journallement les parvenus bourgeois nous permet de supposer que ces nouvelles couches de jouisseurs seront aussi rossardes pour les déchards du Cinquième Etat que les bourgeois le sont actuellement envers les salariés.

Ce n'est pas tout, voici le bouquet: «*En admettant, a déclaré Guesde, que la loi de l'offre et de la demande n'arrive pas à assurer l'exécution de certains travaux, dont personne ne voudrait, nous ne serons pas pour cela à bout de moyens: il nous restera la réquisition...*».

Et afin qu'il n'y ait pas d'erreur possible, pour qu'on ne puisse supposer qu'il a fait un pataquès et a employé un mot aussi impropre que malpropre, il a expliqué: «*Que ce n'est pas lui qui a inventé la réquisition, qu'elle se trouve dans les Codes bourgeois et que si lui et ses amis sont obligés d'y avoir recours, ils ne feront qu'emprunter un des rouages de la société actuelle...*».

Conclusion: Dans la société collectiviste, la liberté serait une formule aussi vide de sens qu'aujourd'hui.

Rien ne serait changé au système actuel: la charrue continuerait à être avant les bœufs, - la production passerait avant la consommation, - et avant de mettre un homme à même d'exercer utilement ses forces, avant qu'il ait mangé, on lui ordonnerait de travailler.

Et qu'arriverait-il, si un récalcitrant ne voulait pas subir de bon gré la réquisition?

Le laisserait-on libre? Si oui, pourquoi parler de réquisition?

La chose probable, c'est que les agents de l'Etat-Patron, lui imposeraient leurs volontés, car, a dit Bebel, celui qui ne travaillera pas, ne mangera pas.

Ils chercheraient donc à l'empêcher de manger...

Et si le récalcitrant voulait manger quand même?

Guesde et les sous-Guesde devenus les fonctionnaires de l'Etat-collectiviste prendraient-ils le réfractaire au collet?

Evidemment, ils ne se déganteraient pas pour opérer eux-mêmes et feraient faire la besogne par le menu fretin enrégimenté.

Dans cet ordre d'idées, de fil en aiguille, nos *guesdistes* arriveraient à faire un tas «*d'emprunts*» aux rouages de la société actuelle. Ils «*emprunteraient*» d'abord la réquisition. Dès lors, ce serait fini! Ils seraient sur la pente glissante: il n'y aurait plus moyen de s'arrêter!

La réquisition entraînerait «*l'emprunt*» de gendarmes et de policiers; policiers et gendarmes exigeraient «*l'emprunt*» de juges; les juges nécessiteraient «*l'emprunt*», des prisons.

Et, d'emprunt en emprunt, il se trouverait que Société Collectiviste et Société Bourgeoise seraient identiques galères.

Émile POUGET.
